

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 03 octobre 2022****sous la présidence de M. Pierre PERRIN, Maire**

Nbre d'élus au Conseil Municipal : 29	
Élus en fonction : 29	Élus absents :
Élus présents : 25	Élus absents ayant délégué leur droit de vote : 4

**41/2022 - DEBAT SUR L'AUGMENTATION DU PRIX DE L'ENERGIE POUR LES COLLECTIVITES
LOCALES**

Le contexte international, depuis la reprise économique post-Covid et la guerre en Ukraine, a eu pour conséquence l'augmentation des prix de l'énergie. Depuis plusieurs mois, les collectivités sont frappées de front, au même titre que les particuliers ou les entreprises. Elles doivent faire face à des perspectives de plus en plus incertaines et l'inflation est au centre de préoccupations.

Face à ces hausses, le gouvernement a mis en place un bouclier tarifaire en 2022 au profit des ménages et envisage de limiter la hausse des prix à 15 % en 2023. En ce qui concerne les collectivités, seules les petites communes de moins de 10 employés peuvent bénéficier de ce bouclier tarifaire limitant la hausse de leur tarif à 4 % en moyenne.

Pour mémoire, la commune a intégré la convention de groupement de commandes de l'Eurométropole de Strasbourg et bénéficié des prix des marchés publics des énergies (électricité, gaz). Les accords-cadres concernant l'achat de gaz et d'électricité arrivent à échéance, l'un au 30/09/2022 (gaz) et l'autre au 31/12/2022 (électricité). De nouvelles perspectives d'achat ont été annoncées avec **une hausse de 465 % pour le gaz de 2022 à 2023** et une hausse pour l'électricité dont le chiffrage est en cours.

Les besoins énergétiques de la commune sont indispensables au fonctionnement de ses missions, que ce soit au niveau de l'éclairage, du chauffage des bâtiments communaux, des écoles ou encore de l'éclairage public.

Etat de la consommation énergétique des bâtiments communaux :

	2019	2020	2021	2022 à date
Factures Gaz en €	90 661,76 €	70 718,21 €	95 948,88 €	67 902,51 €
Factures Electricité en €	230 361,89 €	259 883,03 €	235 314,36 €	155 691,09 €
Consommation Gaz en kwh	4 148 830	3 625 463	4 113 663	
Consommation Electricité en kwh	1 423 708	1 370 885	1 386 992	

Au regard de l'enjeu, je vous propose d'ouvrir un débat en vue d'apporter une réflexion commune sur le déploiement d'une stratégie permettant de limiter l'impact financier qu'aura cette crise tant pour notre commune que pour nos associations et nos administrés.

Monsieur le Maire commente au fur et à mesure les slides de la présentation projetée sur grand écran. Monsieur Alain JANSEN, adjoint au Maire, apporte des informations complémentaires sur la partie financière.

Monsieur le Maire ouvre le débat et donne la parole à :

Monsieur François CHABAS, Conseiller municipal :

Réduire nos dépenses d'énergie en matière d'électricité peut se faire de différentes manières, soit en réduisant l'intensité, soit en coupant l'éclairage public. Lors de nos dernières réunions, la question a été soulevée. À propos de l'extinction totale, j'avais le sentiment que cette situation pouvait poser un problème de sécurité. Il m'a alors été dit que je faisais un amalgame entre les problèmes de sécurité et le sentiment d'insécurité.

J'ai donc effectué des recherches sur la question et j'ai procédé à une analyse avec des données afin de savoir s'il existe un lien entre sécurité réelle et éclairage public ou bien s'il ne s'agit que d'un sentiment.

Tout d'abord, il y a une différence de nature entre sécurité et sentiment de sécurité. La notion de sécurité fait référence à quelque chose d'objectif alors que le sentiment d'insécurité est subjectif car cela est lié à un sentiment. Le sentiment d'insécurité est lié au cadre de vie. En tant qu'élus, nous en sommes responsables et nous devons nous emparer de la question. Quant à la sécurité, cela nous renvoie à la commission d'une infraction qui sera traitée par les services judiciaires. Mais en amont, nous avons également un rôle dans la prévention.

Ensuite, il existe bien un lien entre éclairage public et sécurité :

1° — La loi fait un lien entre la sécurité et l'éclairage à l'article L.2212-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) :

« La police municipale a pour objet d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique. Tout ce qui intéresse la sûreté et la commodité du passage dans les rues, quais, places et voies publiques, ce qui comprend l'éclairage (...) ».

Ces dispositions montrent que l'éclairage fait partie des mesures qu'un maire peut être amené à prendre, en sa qualité d'autorité de police municipale, afin d'assurer la sécurité et la commodité du passage sur les voies soumises à sa surveillance.

J'ai souhaité étayer cette réflexion en faisant un sondage et j'ai en cela recueilli quelques avis. En parallèle, j'ai interrogé le commandant de la brigade de la gendarmerie de Mundolsheim et j'ai procédé à une analyse du relevé des radars pédagogiques de la commune et enfin, j'ai fait des recherches sur les sites internet de deux associations et d'un organisme gouvernemental.

2° — Concrètement, nous avons l'exemple de la commune de Reichstett. Cette commune limitrophe coupe la lumière de ses lampadaires la nuit.

Aussi, j'ai demandé à la gendarmerie si elle avait constaté une hausse des infractions sur cette commune depuis la coupure de l'éclairage public la nuit.

Réponse de la gendarmerie : Après ces années de crise sanitaire, la délinquance a connu une importante hausse en 2022 sur l'ensemble des communes. Il est impossible d'établir un lien direct pour la commune de Reichstett avec la coupure de l'éclairage public. Le nombre d'interventions la nuit ne semble pas avoir particulièrement augmenté.

Seconde question, avez-vous été contraints de renforcer votre présence sur la commune de Reichstett ?

Réponse de la gendarmerie : Non, pas de manière significative.

Au regard des éléments de réponse de la gendarmerie, nous pouvons penser que l'extinction des lumières la nuit n'est pas génératrice d'insécurité supplémentaire. Néanmoins, cela pose des difficultés quant à l'intervention des forces de l'ordre.

3° — Voici un extrait de l'association de l'éclairage : « l'éclairage permet de repérer les groupes, stationnements et déplacements suspects, d'autant plus que les policiers qui patrouillent sans éclairage doivent se munir de lampes torches, ce qui les rend plus facilement repérable. Enfin, l'éclairage permet aux forces de l'ordre et aux services de secours de dresser un état des lieux de la situation et du danger plus rapidement lorsqu'ils arrivent sur place ».

Ces données ont été confrontées à l'avis de la gendarmerie et j'ai posé trois questions à ce propos :

- 1. Est-ce que les enregistrements des caméras de vidéosurveillance peuvent être exploités lorsqu'il n'y a pas d'éclairage ?*

La réponse de la gendarmerie : Les caméras installées par l'EMS ne sont pas équipées d'une technique d'infrarouge et de ce fait les enregistrements ne peuvent être exploités sans éclairage. Ça sera une question déterminante pour l'EMS à l'avenir.

- 2. La recherche et l'appréhension des auteurs d'infractions sont-elles plus aisées avec ou sans éclairage public ?*

La réponse de la gendarmerie : Elles sont moins aisées, lors de la fuite des auteurs d'infractions, je ne crois pas à un sentiment d'impunité chez le délinquant qui se retrouverait dans l'obscurité totale, bien au contraire.

3. L'extinction nocturne facilite-t-elle la mise en œuvre des actes d'enquête, notamment en flagrance ?

La réponse de la gendarmerie : En enquête de flagrance, sur tout fait qui vient d'être commis, les enquêtes de voisinage ou les constatations réalisées sur les lieux de crimes ou de délits sont pénalisées par l'absence d'éclairage.

4° — Par ailleurs, les membres de l'association française de l'éclairage indiquent que l'absence d'éclairage induit des résultats différents en fonction de la nature de la commune ainsi que du type de délit.

Une étude publiée en 2008 analyse 13 enquêtes américaines et britanniques dont la méthodologie et les résultats permettent une comparaison.

Sur les 13 enquêtes, 8 d'entre-elles constatent un effet positif de l'éclairage, sur la réduction de la violence. En matière de cambriolage, il y a également une différence selon les zones. Les cambriolages se déroulent plus tôt en journée chez les particuliers. En revanche, dans les zones d'activités, industrielles et commerciales, les cambriolages se produisent majoritairement la nuit.

5° — L'éclairage public concerne aussi les piétons car il contribue à assurer un cheminement et une visibilité suffisante pour ceux qui les empruntent. L'angle d'éclairage des phares de voitures ne permet pas aux automobilistes de détecter les piétons à temps dans la plupart des configurations de passages piétons en France.

6° — Enfin, il faut également tenir compte de la vision des gens qui diminue avec l'éclairage. Selon le corps ophtalmologique, lorsque la lumière faiblit, l'acuité visuelle diminue de 1 à 3 dixièmes et le champ visuel est rétréci. De plus, le contraste n'est plus perçu, il est donc plus difficile de localiser et d'anticiper les obstacles.

Certaines catégories de la population connaissent plus de difficultés avec la vision nocturne. A partir de 50 ans, la quasi-totalité de la population présente une baisse de la capacité visuelle. Les déficiences visuelles peuvent aggraver les situations en vision nocturne, telle que la presbytie et la myopie.

D'après les relevés de la police municipale, j'ai recensé sur une période de 10 jours le nombre de véhicules passant entre 23h et 5h du matin, voici les retours :

- ✓ 215 véhicules pour la route de Bischwiller,
- ✓ 150 véhicules pour la rue Robert Beltz,
- ✓ 88 véhicules pour l'allée des Peupliers,
- ✓ 29 véhicules pour la rue du Moulin.

D'un point de vu de la sécurité, il y a tout de même un risque.

7° — Au sein de la commune, j'ai interrogé une quarantaine de personnes et 70 % d'entre-elles pensent qu'il est préférable d'éteindre un lampadaire sur deux ou trois et 30 % d'entre-elles considèrent qu'il est préférable d'éteindre tous les lampadaires de la commune durant 6h, entre 23h et 5h du matin.

Personnellement, je suis favorable à une baisse de la lumière et non pas à une coupure totale car il s'agirait alors d'une rupture du service public, ce qui n'est pas souhaitable.

Monsieur le Maire prend la parole :

Merci François pour cet exposé.

En ce qui concerne les cambriolages, nous savons qu'ils n'ont pas lieu la nuit chez les particuliers mais plutôt en début de soirée, lorsque les gens ne sont pas encore rentrés et qu'il commence à faire nuit.

Par contre, dans les zones industrielles, les cambriolages se produisent la nuit, c'est la raison pour laquelle les entreprises sont équipées de lampadaires et de caméras au plus proche de leurs bâtiments. Par contre, je ne crois pas que les caméras sont à infrarouges, il faut que je me renseigne.

Le recensement effectué sur le passage des véhicules la nuit est intéressant, il faudrait disposer de ces mêmes données de jour car la fréquentation sur ces rues est importante.

En ce qui concerne les grands excès de vitesse, les relevés indiquent qu'ils ont lieu le matin vers 6h et en début de soirée entre 20h et 22h car tout simplement, il y a moins de circulation sur ces horaires. A titre d'exemple, la rue de la ville en fait partie, nous avons eu un véhicule roulant à 120 km/heure. Heureusement, cela reste un cas isolé.

Monsieur Julien MASSON, Conseiller municipal :

Suite à l'exposé qui vient d'être fait par François, je suis étonné qu'il n'y ait pas eu d'éléments faisant référence aux systèmes de détection de mouvements.

Aujourd'hui, il existe des systèmes de détection intégrés aux lampadaires qui permettent de détecter à dix mètres le passage d'une personne. Ainsi, le lampadaire s'allume durant un moment, le temps pour l'utilisateur de poursuivre son chemin.

Nous pourrions l'imaginer et ça pourrait être une solution.

Monsieur Pierre PERRIN, Maire :

Cela pourrait en effet être une solution, néanmoins, cela comporte des problématiques en matière de capacité de réalisation et d'investissement.

Pour qu'un lampadaire puisse se mettre en fonction, il doit être capable de détecter le mouvement et la vitesse de déplacement. Grâce à cette détection, le lampadaire pourra s'allumer au bon moment et ainsi de suite pour tous les lampadaires situés le long de la rue.

../..

Cela veut dire qu'il faut câbler tous les lampadaires et installer des détecteurs.

Rémi, comment ça fonctionne ?

Monsieur Rémi REUTHER :

Je me suis renseigné et une telle installation n'est pas facile à réaliser. Cela implique des coûts très importants, auxquels il faut rajouter les frais d'entretien. Par ailleurs, je m'interroge sur la pertinence d'équiper toute la commune.

Monsieur Pierre PERRIN, Maire :

Ce système est surtout utilisé à la campagne sur les pistes cyclables. Cela permet d'éviter d'allumer en permanence les pistes en pleine nature pour des raisons d'économie et de biodiversité.

L'installation est complexe mais c'est une réflexion que nous pourrions avoir lorsque nous serons sollicités pour l'éclairage de la piste cyclable située le long du canal.

Monsieur Julien MASSON, Conseiller municipal :

On parle de coûts certes, mais il faut envisager les investissements à moyen et long terme, c'est un projet qui peut être mis en place sur plusieurs années.

Ce système pourrait être une solution d'avenir car aujourd'hui, lorsque vous quittez le stade de foot de Souffelweyersheim à 3h du matin, tous les lampadaires sont allumés.

Monsieur Pierre PERRIN, Maire :

Pour mémoire, il y a 20 ans, les pratiques étaient différentes. Lorsqu'une voirie était créée, il ne devait pas y avoir de rupture de lumière donc il y avait un lampadaire à espace régulier.

Actuellement, le banc communal est entièrement équipé de cette manière et reprendre l'intégralité des installations serait très compliqué.

Une solution est envisageable par le passage aux lampes à led. Sur certains axes, ces modifications ont déjà été faites et nous allons poursuivre avec l'axe très passant de la rue des Rossignols, rue du Maréchal Leclerc puis la rue du Maréchal De Lattre de Tassigny.

La consommation va considérablement être réduite grâce aux leds dont l'intensité est réduite à 80 %. Nous pourrions éventuellement baisser encore l'intensité, c'est ce que nous avons fait sur la rue des Mésanges.

Pour la partie investissement, nous évoquerons de toute évidence le long et le moyen terme car nous serons amenés à remplacer des lampadaires. Nous pourrions à ce moment-là disposer des nouvelles technologies, plus modernes et plus économiques.

La question à laquelle nous devons répondre aujourd'hui est : comment réduire de moitié la consommation de notre éclairage public qui consomme aujourd'hui près de 700 000 kWh ?

Est-ce que pour une question de sentiment d'insécurité et de service public, nous devons laisser une luminosité permanente dans les rues la nuit ou nous devons mettre en place une coupure la nuit pour réduire la consommation ?

De nombreuses communes ont fait le choix de réduire leurs consommations en coupant les lampadaires sur des plages horaires fixes la nuit. A titre d'exemple, la commune d'Eckwersheim éteint les lumières de ses lampadaires de 23h à 5h30. Il suffit simplement de programmer les horloges de nos armoires électriques.

Monsieur Rémi REUTHER :

Techniquement, programmer les horloges pour éteindre les lampadaires sur quelques heures est le moyen le plus simple.

Sur le court terme, nous devons prendre rapidement une décision, ensuite, sur le long terme, nous pouvons imaginer plusieurs possibilités. Par exemple, éteindre une lampe sur deux de minuit à 4h du matin. Sur ces plages horaires, il y a tout de même moins de circulation et même si les associations veillent tard dans la nuit, il faudra en tenir compte et faire attention.

Madame Marie-Laure KOESSLER :

Mais qu'est-ce que l'on fait jusqu'à 3 heures du matin au foot ?

Monsieur Pierre PERRIN, Maire :

C'est un point parmi d'autres pour lequel il faudra discuter. Cela fera partie des bonnes pratiques de la vie associative à mettre en place, tout comme la consommation des énergies.

Pour en revenir à l'éclairage public, si nous faisons le choix d'éteindre un lampadaire sur deux ou deux lampadaires sur trois, cela va prendre du temps pour le mettre en place.

Néanmoins, quel que soit le choix que nous ferons, il faudra y arriver d'ici la fin de l'année pour le budget 2023.

Monsieur François CHABAS, Conseiller municipal :

Pour les gens qui se baladent la nuit, c'est une liberté en soit, personne ne peut interdire aux gens de le faire. Dans ma rue, très souvent les gens promènent leur chien de jour comme de nuit, y compris à 4h du matin.

Monsieur Pierre PERRIN, Maire :

Oui, c'est vrai, dès 5h du matin, on peut voir des gens dans la rue, soit avec leur chien ou tout simplement le porteur de journaux.

J'en ai parlé avec les membres du Conseil de Fabrique, ils comprennent parfaitement la situation et nous ont même sollicité pour les aider à réduire leur consommation d'électricité au niveau de l'église. Ils sont dans la même réflexion, s'il faut éteindre ce n'est pas gênant mais ils préfèrent garder un peu de lumière.

Monsieur François CHABAS, Conseiller municipal :

En général, toutes les personnes qui veulent couper les lampadaires la nuit ne sont pas dehors la nuit.

Monsieur Rémi REUTHER, Adjoint au Maire :

Lorsqu'on se balade dans les rues de la commune, nous avons tout simplement pris l'habitude de voir les rues éclairées. Vous ferez attention lorsque vous sortirez, l'éclairage est présent dans toutes les rues, je dirai même que c'est sur-éclairé.

Monsieur Pierre PERRIN, Maire :

Je suis navré de devoir interrompre le sujet.

J'ai la grande tristesse de vous annoncer le décès de Mauricette JUAN, elle s'est éteinte cet après-midi. Mauricette était notre ancienne professeure de Jazz, elle nous a apporté beaucoup de joie au travers ses spectacles, je suis vraiment peiné de vous apprendre cette nouvelle. Nous devons nous recentrer car la vie continue.

Monsieur Pierre PERRIN, Maire :

Je souhaite avoir l'avis de Monsieur MASSON et Madame NGO YANGA sur la problématique énergétique car quel que soit la décision que nous allons prendre, cela va inévitablement impacter le quotidien des habitants.

Monsieur Julien MASSON, Conseiller municipal :

Je n'ai pas encore eu l'occasion d'en parler avec mon entourage mais je vais toutefois donner mon avis. Je suis partisan de couper car cette hausse les gens la vivent au quotidien et je ne pense pas qu'ils vont le voir de façon négative mais y voir plutôt un intérêt.

Nous sommes dans une situation où il faut réagir maintenant mais nous ne sommes pas à l'abri de changer notre fusil d'épaule plus tard et d'allumer à nouveau les lampadaires.

La réaction à court terme la plus adaptée pour faire des économies relativement importantes et au moins significative pour le budget de la commune, c'est de couper les lumières.

Monsieur Pierre PERRIN, Maire :

En sachant que l'économie faite sera la même, quel que soit le choix que nous ferons.

Monsieur Julien MASSON, Conseiller municipal :

C'est-à-dire, la solution de diminuer ou de couper ? L'économie sera similaire ?

Monsieur Pierre PERRIN, Maire :

Oui, l'économie sera la même.

Monsieur Julien MASSON, Conseiller municipal :

Alors, si l'économie est identique, je pense qu'il faut garder un minimum de lumière.

Monsieur Pierre PERRIN, Maire :

Il y a 1 100 lampadaires, si nous enlevons 600 lampadaires, ça représente un peu plus de 50 % d'économie.

Vous allez nous aider à choisir et pour cela, je souhaite savoir si vous préférez éteindre complètement la nuit ou garder de la lumière, en sachant que l'économie sera la même.

Madame Odile NGO YANGA, Conseillère municipale :

Pour moi, il faut garder un minimum de lumière, quitte à réduire avec un lampadaire sur deux ou sur trois.

Monsieur Julien MASSON, Conseiller municipal :

Il y a un point que je ne comprends pas. Si demain, on baisse la luminosité des lampadaires, on va faire une économie.

Monsieur Rémi REUTHER, Adjoint au Maire :

Non, on ne peut pas baisser la luminosité des lampadaires, ce n'est pas possible. Dans certaines rues, c'est faisable uniquement parce que les lampadaires sont équipés pour le faire.

Monsieur Julien MASSON, Conseiller municipal :

Il y a un point que je ne comprends pas sur la partie économie. Très bien, j'entends qu'on ne peut pas baisser la luminosité mais admettons que l'on éteint un lampadaire sur deux en permanence et qu'on ajoute à ça une période nocturne, l'économie sera forcément plus importante.

Monsieur Pierre PERRIN, Maire :

Oui, elle sera de 12 % supplémentaire.

Par contre, je crois qu'il faut faire les choses par étape et ne pas tout cumuler. Commençons par une mesure pour que les gens puissent s'adapter progressivement. Je veux bien faire l'expérience dans ma rue et voir comment les gens réagissent.

Il faudra avoir une réflexion globale sur l'ensemble de nos consommations, y compris celles des bâtiments communaux. Nos services vont devoir réfléchir sur de nouvelles pratiques à mettre en œuvre pour réduire nos consommations.

Madame Julie EBERSOLD, Conseillère municipale :

Nous ne pourrons pas avoir l'unanimité sur ce point car nous avons clairement des pratiques différentes et c'est ce qui fait la richesse de notre commune.

Néanmoins, je m'interroge et je m'en réfère à mon expérience. Personnellement, si nous diminuons un lampadaire sur deux ou sur trois, je suis inquiète sur le volet « sécurité » et tout particulièrement lorsque les enfants rentrent à pied de l'école en fin d'après-midi.

Il faudra bien réfléchir car ça demande du temps et peut-être même retarder la mise en place de cette mesure. Au-delà de la sécurité de nos enfants, il m'arrive aussi de sortir le soir et de rentrer tard comme tout le monde. Que ce soit ici à Souffelweyersheim ou à Strasbourg dont les rues sont très éclairées, en tant que femme, je ne me sens pas en sécurité dans un endroit où tout est éteint.

En tant que conductrice, il m'arrive de rendre visite à ma belle-famille en Franche-Comté où tout est éteint la nuit. C'est un petit village, beaucoup de gens circulent la nuit de par l'activité de l'usine Peugeot situé non loin et là, je ne me sens pas spécialement en insécurité et pourtant, tout est éteint.

Madame Marie-Laure KOESSLER :

Je pense qu'il faut agir sans attendre et prendre une décision pour que nous puissions faire des économies rapidement.

Pour en avoir discuté autour de moi, les gens sont plutôt favorables pour une diminution de l'intensité. J'ai également pris le temps de parcourir les rues de Souffelweyersheim à vélo et je ne peux que constater qu'il y a beaucoup de lumière dans certaines rues. Il est vrai qu'on peut être un peu surpris au début mais on va très vite s'habituer. Et puis, nous ne sommes pas la seule commune à devoir prendre ce genre de décision, réduire l'intensité de nos énergies deviendra au fil du temps un geste naturel.

Monsieur Pierre PERRIN, Maire :

La décision que nous prendrons aujourd'hui impliquera fatalement que nos futurs lampadaires seront moins énergivores et à ce moment-là, il faudra réfléchir sur la notion d'intensité.

Tout comme le soulève Marie-Laure, nous aurons peut-être pris l'habitude de vivre avec moins de lumière.

Monsieur Alain JANSEN, Adjoint au Maire :

Par rapport aux finances, je suis très inquiet. Compte tenu de nos capacités de résultat sur l'année, avec ces augmentations nous allons quasiment tout consommer.

Au départ, j'étais aussi dans l'optique de tout couper et de réduire au maximum les coûts. Néanmoins, après de nombreux chiffrages, je me rends compte que ce n'est pas aussi simple que cela puisse paraître. Il me semble plus approprié de réduire la consommation à partir de la solution de laisser allumer un lampadaire sur deux ou sur trois.

Maintenant que nous sommes confrontés à cette problématique, nous faisons bien plus attention aux éclairages qu'auparavant et nous ne pouvons pas ignorer que nos rues sont fortement éclairées.

Par ailleurs, il faudra que nos équipes relèvent mensuellement les compteurs, c'est un travail fastidieux mais c'est indispensable car cela nous permettra d'agir en fonction des résultats.

Pour le moment, nous n'avons pas les prix mais il est fort probable que nous soyons contraints de prendre de nouvelles décisions suite aux résultats des mesures que nous allons appliquer.

Nous ne pouvons pas savoir à l'avance, c'est pourquoi, il faut garder cette souplesse en démarrant plus tôt avec cette première mesure avec un lampadaire sur deux ou deux lampadaires sur trois et se laisser la capacité de passer un cap supplémentaire si cela est nécessaire.

Madame Myriam JOACHIM, Adjointe au Maire :

D'après tes calculs, il faudrait soit éteindre complètement pendant 6 heures, soit éteindre un lampadaire sur deux ou deux lampadaires sur trois. Donc, dans ces deux cas, l'économie sera identique.

S'il n'y a pas de différence d'économie, mieux vaut faire le choix d'un lampadaire allumé sur deux ou trois, plutôt que de tout éteindre. Ce choix permettra de maintenir le sentiment de sécurité tant pour les enfants et leurs parents mais aussi pour tous les usagers au quotidien. En hiver, les lampadaires sont allumés vers quelle heure ?

Monsieur Pierre PERRIN, Maire :

En hiver, les lampadaires sont allumés vers 8h le matin et dès 16h30 l'après-midi car il fait nuit plus tôt.

Monsieur Julien MASSON, Conseiller municipal :

Lorsqu'on parle des enfants, je trouve que c'est un faux débat. Parce que si nous éteignons totalement les lampadaires, ça serait fait sur des tranches horaires où normalement tous les enfants sont rentrés à la maison.

Monsieur Pierre PERRIN, Maire :

Evidemment, sur ce point, nous sommes tous d'accord.

Monsieur Julien MASSON, Conseiller municipal :

Pour les gens qui sortent ou rentrent tard la nuit, comme moi par exemple, le sentiment de sécurité est identique qu'il y ait de la lumière ou non. C'est un sentiment personnel, après, ça ne concerne pas mes parents, ni mes filles car à cette heure-ci, ils sont tous à la maison.

Monsieur Pierre PERRIN, Maire :

Les personnes qui parlent de sentiment de sécurité ce sont des gens qui ne sortiront pas la nuit.

Nos concitoyens paient des impôts et ils sont dans l'attente d'un certain nombre de services. L'éclairage public fait partie de ces services, ils ont ainsi un sentiment de sécurité, celui de voir ce qui se passe autour de chez eux.

Quant aux personnes qui sortent à 23h du soir ou à 4h du matin sont tout de même une minorité. Certains vont travailler, par exemple les employés de Match ou de Métro démarrent leur travail très tôt pour réceptionner leurs livraisons à 5h du matin et ils vont au travail à pied.

En ce qui concerne la biodiversité, si vous souhaitez avoir un vrai impact, dans ce cas, il faut éteindre complètement. A titre d'exemple, la ville de Strasbourg a décidé de couper uniquement les quartiers et a laissé les grands axes allumés car elle a la capacité de piloter l'éclairage rue par rue.

A Souffelweyersheim, nous n'avons malheureusement pas cette capacité de gérer l'éclairage rue par rue. Si nous devons intervenir, il faudra le faire de manière individuelle sur chaque lampadaire. Les agents de la commune seront en charge de faire ce travail ou bien nous procéderons à l'extinction sur les plages horaires directement sur les armoires électriques.

Madame Fanny GOURDIN, Conseillère municipale :

Par rapport à l'inquiétude pour nos enfants, le vrai débat portait sur le fait d'éteindre l'éclairage au niveau des passages piéton. Je fais confiance aux équipes dans les choix qu'ils feront.

Peut-être serait-il pertinent d'accompagner ces changements par des actions de prévention, tout comme cela a été fait pour le vélo et ainsi expliquer aux enfants comment on traverse une rue. Le problème se pose également en journée lorsque les enfants ne s'assurent pas que les automobilistes les ont vraiment vus et traversent sans faire attention.

Madame Hélène MULLER, Adjointe au Maire :

Pour moi, c'est le rôle des parents d'apprendre aux enfants à traverser la rue.

Par ailleurs, lorsque Julien parle des enfants, il ne faut pas oublier qu'il y a aussi les adolescents. J'ai une fille de 20 ans, elle a certes son permis et se débrouille toute seule mais je pense aux adolescents qui n'ont pas de voiture et qui prennent encore le bus.

Savoir que mon enfant de 16 ou 17 ans rentre seul la nuit depuis l'arrêt de bus jusqu'à la maison sans la moindre lumière dans les rues, je ne peux pas l'imaginer un seul instant.

Monsieur Pierre SIMON, Conseiller municipal :

J'ai eu l'opportunité de discuter avec le DGS de la commune de Reichstett à ce sujet et il m'a indiqué qu'il y a eu très peu de contestations de la part des usagers depuis la mise en place de ces nouvelles mesures.

La commune a fait le choix d'éteindre complètement les lumières de 23h à 5h du matin, y compris la piste cyclable. Ces changements n'ont suscité aucune réaction négative et tout s'est bien passé.

Personnellement, je pratique la course à pied très tôt le matin et je suis équipé d'une lumière frontale. Très régulièrement je croise des personnes promenant leur chien et je constate qu'elles sont aussi équipées de frontale.

Monsieur Pierre PERRIN, Maire :

A Reichstett, les lampadaires sont éteints toute la nuit dans tous les quartiers ?

Monsieur Pierre SIMON, Conseiller municipal :

Les lampadaires sont éteints totalement de 23h à 5h du matin, y compris la piste cyclable qui va de Reichstett vers Souffelweyersheim.

Monsieur Rémi REUTHER :

Nous avons également eu une discussion avec un spécialiste qui nous a expliqué qu'il était très mauvais, d'un point de vue visuel, de passer d'une zone totalement obscure à une zone illuminée. Je pense qu'il faudrait trouver un juste milieu.

Madame Odile NGO YANGA, Conseillère municipale :

Je pense qu'il faut agir maintenant et passer au vote.

Monsieur Pierre PERRIN, Maire :

Nous pouvons effectivement passer au vote, cela ne me pose aucun problème.

Quelles sont les personnes présentes qui souhaitent maintenir une certaine lumière la nuit ?

La majorité des membres présents sont favorables au maintien d'une certaine lumière la nuit.

Un contrôle de gestion sera mis en place pour évaluer le niveau de la consommation à partir des compteurs. Si les résultats de contrôle s'avèrent insuffisants, il faudra envisager d'éteindre les lumières de 23h à 3h du matin afin de faire des économies supplémentaires.

Nous pourrions également remplacer les lampadaires par des lampadaires à led, et là, nous ferons une vraie économie. Il est évident que les lampadaires qui ne sont pas équipés de leds ne seront pas utilisés.

C'est ainsi que nous ferons des économies à moyen et à long termes.

Maintenant, passons aux illuminations de Noël, c'est également une décision importante car toute réduction va se voir mais c'est aussi un coût et tout particulièrement l'installation puis la désinstallation qui s'élève à 20 000 euros. C'est pourquoi, si vous en êtes d'accord, j'ai demandé à Rémi de réfléchir sur un mode opératoire en maintenant les illuminations mais en réduisant considérablement l'éclairage de Noël.

Monsieur Rémi REUTHER :

Pour l'éclairage de Noël, l'économie financière portera essentiellement sur le coût de l'installation et de la désinstallation.

C'est pourquoi, nous proposerons de ne pas installer les guirlandes traversantes qui se trouvent habituellement sur la route de Brumath et route de Bischwiller, et enfin, ne pas installer les illuminations sur les lampadaires de la rue des Rossignols, rue du Maréchal de Lattre de Tassigny. Par contre, nous conserverions les sapins sur trois axes, la place du Général de Gaulle, du côté du supermarché Match et la rue de l'Ecole au niveau des écoles, et enfin l'axe des Sept Arpents.

A cela, nous proposons également de réduire la durée de l'allumage des guirlandes.

Monsieur Pierre PERRIN, Maire :

Nous avons toujours eu l'habitude d'avoir des illuminations de Noël un peu partout, puis progressivement, certaines rues n'ont plus été équipées. Par contre, je pense qu'il est important de garder un esprit de Noël.

Au même titre que pour le Noël au Village ou aux alentours des écoles, il faut conserver l'esprit de Noël, pour enfants et les habitants.

En ce qui concerne la consommation en général, je laisse la parole à Alain JANSEN.

Monsieur Alain JANSEN, Adjoint au Maire :

La consommation d'énergies est un sujet dont tout le monde parle y compris dans les médias.

A notre échelle, il conviendra de sensibiliser les utilisateurs des locaux communaux tels que les associations ainsi que les agents, et faire un rappel des mesures prises ainsi que les bonnes pratiques pour permettre de réduire nos consommations.

Avec Madame ILIC, nous allons travailler pour mobiliser les services sur des actions qui permettront de réduire nos consommations. Cela passera par exemple par la baisse de la veille des appareils ou éteindre la box internet la nuit, ce qui permettra d'économiser environ 80 euros par an, ce n'est pas neutre, et il est primordial de changer nos pratiques.

Quant aux associations qui sont les principales utilisatrices de nos structures communales, nous allons dans un premier temps les solliciter pour savoir ce qu'elles peuvent faire à leur niveau pour répondre à cette volonté de réduire les consommations. Dans un second temps, nous allons également leur demander de cesser les soirées qui sont devenues récurrentes après leurs activités. A ce jour, nous n'avons jamais interdit ces pratiques, néanmoins, il conviendra de changer ces habitudes car l'utilisation prolongée des locaux implique la consommation d'énergies supplémentaires.

Enfin, le dernier point que je souhaite aborder concernant la mise en place d'un plan de performance énergétique avec notre prestataire Electricité de Strasbourg (ES).

Aujourd'hui, l'ES peut nous proposer des solutions pour réduire nos consommations. Cela passe par des compteurs dit « intelligents » qui disposent un système d'horloge, ce qui nous permettra de piloter finement la consommation de nos bâtiments.

A cela, il nous faudra également faire des relevés mensuels pour nous permettre de suivre nos consommations sans avoir à attendre la facture pour en faire le constat. N'ayant pas de référentiel d'un tel suivi sur l'an passé, ce travail est nécessaire et indispensable pour voir ce qui ce passe. Il est fort à penser que c'est une pratique que nous pourrions pérenniser pour les années à venir.

En ce qui concerne les consommations de gaz, de nouvelles pratiques devront être prises, telles que la baisse de la température des locaux.

Pour avoir échangé avec les communes voisines, il me semble pertinent d'harmoniser nos pratiques dans les équipements sportifs. En termes de température, aujourd'hui, on parle de 14/15°C, ce sont tout simplement les bonnes pratiques préconisées par les fédérations et ligues sportives.

Pour les bâtiments communaux utilisés par les agents, je laisse la parole à Pierre.

Monsieur Pierre PERRIN, Maire :

Tous les bâtiments, qu'ils soient publics ou privés, ne devraient pas être chauffés à plus de 19 °C, c'est une Loi de 1979.

Ces nouvelles pratiques modifient nos habitudes, cependant, il faudra s'y conformer tant à la mairie que dans les écoles. Tous les bâtiments seront équipés de thermostats et aujourd'hui, il s'agit de déterminer la date de mise en fonction du chauffage.

Ces changements impliquent qu'il ne faudra plus ouvrir les fenêtres. Une situation complexe en sachant que nous ne sommes pas à l'abri d'une nouvelle vague de Covid.

Ça ne sera pas simple mais si nous voulons faire des économies, cela passera par un changement radical de nos pratiques et tout particulièrement sur les gros bâtiments.

Monsieur Alain JANSEN, Adjoint au Maire :

Nous pouvons aussi parler de l'eau chaude, en matière de bonnes pratiques, il est aussi mentionné dans le guide de l'Association des Maires de France, qu'il faut couper l'eau chaude dans les vestiaires. Cela reste bien compliqué surtout pour les sportifs qui, après leur entraînement, prennent une douche au vestiaire.

Mettre en place une telle mesure me semble bien compliqué, on peut néanmoins baisser la température de l'eau chaud, c'est une mesure moins drastique.

Monsieur Rémi REUTHER, Adjoint au Maire :

Nous n'avons pas attendu pour mettre en pratique certaines actions, par exemple aujourd'hui, la mairie n'est plus éclairée la nuit.

Monsieur Pierre PERRIN, Maire :

C'est une bonne chose et je pense que la mairie ne sera plus jamais éclairée à l'avenir.

Voilà pour les bonnes pratiques, il nous faudra les mettre en œuvre et surtout faire un suivi mensuel des consommations de gaz et d'électricité.

Quant aux aides de l'Etat, nous n'avons pas encore de visibilité à ce jour, nous les attendons.

Nous avons été contraints d'augmenter les impôts, c'est à contre cœur mais nous n'avons pas eu le choix. Si nous ne l'avions pas fait, aujourd'hui, nous ne pourrions pas payer les charges relatives à la consommation de gaz.

Maintenir le budget, sera difficile, il nous faudra néanmoins y parvenir. Augmenter à nouveau les impôts serait une solution mais très largement inacceptable pour nos administrés. Il est donc impératif de faire des efforts dans nos consommations pour éviter une telle situation.

La salle dans laquelle nous sommes est à 19°C, certains d'entre vous semblent avoir froid. Il est vrai qu'après quelques heures assis, nous ressentons rapidement le froid. Nous pouvons toutefois nous conforter sur le fait que nous ne sommes ici que pour 2 heures. J'ai une pensée pour nos agents en mairie qui sont dans cette configuration 8 heures par jour, ce n'est vraiment pas évident, c'est pourquoi, nous les avons équipés de gilets polaire.

Merci pour ce débat, il a été fructueux, je regrette l'absence de notre journaliste des Dernières Nouvelles d'Alsace.

Pour extrait conforme

Souffelweyersheim, le 5 octobre 2022



Le Secrétaire de séance

Marie-Laure KOESSLER



Le Maire

Pierre PERRIN